

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.534  
13 février 1990

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 13 février 1990, à 10 heures

Président : M. Hendrik Wagenmakers (Pays-Bas)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 534ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Le Président vous prie de bien vouloir excuser son retard, dû aux consultations qui sont en cours.

Conformément à son programme de travail, la Conférence va continuer d'entendre des déclarations et d'examiner un certain nombre de questions d'organisation. Cependant, conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Lorsque la liste des orateurs sera épuisée, je suspendrai la séance plénière et convoquerai une réunion officieuse de la Conférence pour examiner les demandes de participation d'Etats non membres de la Conférence. Nous reprendrons ensuite la séance plénière pour poursuivre l'examen de cette question.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de la France, l'Ambassadeur Morel, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques pour présenter le rapport de cet organe, et le représentant de la Roumanie. Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Morel de la France, pour présenter le rapport du Comité spécial qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/961.

M. MOREL (France) (en qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques) : Avant de présenter le rapport du Comité spécial des armes chimiques sur les résultats des travaux de l'intersession, permettez-moi au nom de mon pays de vous féliciter pour votre accession à la responsabilité de Président de la Conférence du désarmement pour le mois de février. L'ampleur des consultations que vous avez déjà menées pour assurer le bon démarrage des travaux, et la réaffirmation ici même à l'ouverture par votre ministre des affaires étrangères, M. van den Broek, de l'engagement des Pays-Bas en faveur du désarmement, montrent déjà que nous ne reprenons pas nos travaux sous le signe de la routine, et je tiens au nom de mon pays à vous en remercier.

Permettez-moi dans le même temps de remercier l'Ambassadeur El Ghali Benhima du Maroc d'avoir si efficacement présidé la Conférence au cours d'un mois d'août très actif.

Je voudrais également saluer l'arrivée parmi nous de plusieurs collègues, l'Ambassadeur Andrea Negrotto Cambiaso de l'Italie, l'Ambassadeur Hou Zhitong de la Chine, l'Ambassadeur Mitsuro Donowaki du Japon, l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritan de l'Argentine, l'Ambassadeur José Pérez Novoa de Cuba, l'Ambassadeur Stephen Ledogar des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Gerald Shannon du Canada, l'Ambassadeur Horacio Arteaga du Venezuela, et enfin l'Ambassadeur Miguel Marín Bosch du Mexique. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue dans notre enceinte et à les assurer que ma délégation coopérera très activement avec eux.

Les changements s'accompagnent d'un au revoir et de vœux très amicaux pour leurs prédécesseurs qui ont récemment quitté Genève, l'Ambassadeur Taylhardat, l'Ambassadeur Marchand, l'Ambassadeur Friedersdorf, et enfin l'Ambassadeur García Robles. Comment ne pas redire à cette occasion ce que nous devons à Don Alfonso, qui a tant contribué à former la personnalité

(M. Morel, France)

de la Conférence du désarmement et qui pendant plus de dix ans nous a montré ici à Genève comment le désarmement pouvait être tout à la fois un engagement passionné et une dimension de l'humanisme contemporain ?

Permettez-moi enfin de faire part au secrétariat de la Conférence du désarmement, au nom de la délégation française et en mon nom personnel, de la profonde tristesse que nous avons éprouvée en apprenant la mort brutale de Mlle Annie Rebuzzi dont la présence efficace et lumineuse au sixième étage du Palais contribuait, sans que nous le mesurions toujours, au bon déroulement de nos travaux.

Comme convenu lors de la dernière séance de la demi-session d'été de la Conférence, le Comité spécial a organisé des consultations à participation non restreinte du 28 novembre au 14 décembre 1989, puis une session de durée limitée pendant la période allant du 11 janvier au 1er février 1990. Les travaux ont abouti à une nouvelle version du texte évolutif, sous la cote CD/961, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

Avant de soumettre quelques réflexions au terme d'une année de présidence, je voudrais commenter point par point les résultats de cette intersession qui a été fort utile dans la mesure où, conformément aux usages, elle a permis de parachever de façon substantielle des travaux déjà entamés pendant la session elle-même.

Six documents nouveaux ou remaniés depuis le rapport précédent ont ainsi été mis au point.

1. Tout d'abord le Protocole sur les procédures d'inspection : l'accord sur un nouveau texte - qui remplace désormais dans la nouvelle version du texte évolutif les anciennes "directives pour l'inspectorat international" - couronne plusieurs années de travaux intenses, menés sous la responsabilité compétente des présidents de groupe successifs, et cette année notamment par le Président du groupe 1, M. Rüdiger Lüdeking, avec le concours très actif de nombreuses délégations. Cet engagement était légitime compte tenu de l'enjeu, à savoir la mise au point de l'un des instruments fondamentaux du projet de convention, c'est-à-dire la vérification. Je crois pouvoir dire sans exagération que, même imparfait et incomplet, ce nouveau texte représente l'un des acquis importants de la session de 1989.

Nous disposons désormais d'une esquisse de code réglementant à la fois les modalités pratiques des inspections, le comportement précis des inspecteurs en fonction de leurs droits et de leurs devoirs, et les obligations des Etats. La structure retenue permet de distinguer avec précision les dispositions générales en matière de procédures d'inspection et les aspects particuliers relevant des divers types d'inspection.

S'agissant des premières - les dispositions générales - le nouveau texte apporte des compléments précieux en matière de définitions et d'une façon plus générale, une présentation plus structurée en fonction des étapes successives de l'inspection.

(M. Morel, France)

En ce qui concerne les inspections de routine, des précisions importantes ont été ajoutées sur l'utilisation de systèmes de surveillance en continu.

Le travail sur l'inspection par mise en demeure a d'autre part permis de développer le concept d'accès contrôlé, notamment au regard des impératifs de confidentialité, et d'esquisser le rôle de l'observateur de l'Etat requérant.

Enfin, quelques éléments de base, qui devront servir à une étude ultérieure de la question, ont été incorporés sur les procédures en cas d'usage allégué d'armes chimiques.

2. Les clauses finales ont pu être complétées avec l'article XIV, sur la durée et le retrait, l'article XVIII, sur le dépôt des instruments de ratification et d'adhésion, et l'article XX, sur les langues et les textes authentiques, qui viennent ainsi compléter la structure d'ensemble de la Convention telle qu'elle figure dans l'appendice I du rapport. Le Comité a ainsi mené à bonne fin, grâce au Président du groupe 2, M. Mohamed Gomaa, le travail complexe qui avait été entamé sur la base des résultats des consultations menées au cours de la session de 1988 par le Président du Comité, l'Ambassadeur Sujka, résultats qui comportaient diverses variantes et n'engageaient pas les délégations. Il reste maintenant à reprendre le travail sur ce qui figure encore dans l'appendice II, à savoir l'article XII sur les accords internationaux, dont la présentation a été améliorée, l'article XIII sur les amendements, établi pendant la présente session, enfin diverses questions qui n'ont pas été jusqu'à présent élaborées sous forme d'articles, à savoir le règlement des différends, les réserves, le statut des annexes et surtout les sanctions.

3. S'agissant du Conseil scientifique consultatif, les travaux intensifs du Président du groupe 3, M. Rakesh Sood, ont permis de définir à l'article VIII, dans le respect des préoccupations légitimes des diverses délégations, l'architecture générale de cette instance déjà esquissée pendant la session. Nous admettons tous, me semble-t-il - et l'évolution de la négociation ne peut que le confirmer - la nécessité de recourir de manière appropriée à la compétence des représentants de la communauté scientifique internationale, afin d'adapter la future convention à l'évolution d'une science et d'une technologie de plus en plus mouvantes. Mais nous sommes aussi soucieux d'éviter les risques d'interférence entre ce nouvel organe subsidiaire et le fonctionnement de l'ordre institutionnel tripartite établi par la Convention. D'où une démarche prudente, qui a abouti au point d'équilibre défini dans le projet de Convention : rôle consultatif, ce qui n'en diminue pas l'importance, du Conseil scientifique; rattachement de cet organe à la Conférence des Etats parties, étant bien entendu qu'il sera amené à agir en étroite symbiose avec le Directeur général. La clarification de ces concepts de base, désormais acquise, devrait nous permettre de progresser à l'avenir sur le travail qui reste à faire le moment venu, à savoir la mise au point du mandat, de l'organisation et du fonctionnement pratique du conseil scientifique consultatif.

(M. Morel, France)

4. Grâce à un large esprit de conciliation de la part des délégations, le Président du groupe 4, M. Johan Molander, a d'abord pu mener à bonne fin une révision substantielle de l'annexe 1 de l'article VI, dont la nouvelle version, pratiquement sans crochet, traduit l'accord entre toutes les délégations sur les conditions particulières de production limitée des substances interdites de cette liste. Le régime applicable aux produits chimiques figurant au tableau I a ainsi été très nettement clarifié. Cette mise au point a d'abord permis de bien définir le cadre des fabrications autorisées, avec notamment la possibilité de synthèse à des fins de protection dans un laboratoire autre que l'installation à petite échelle. Il a en outre été admis qu'il n'était pas souhaitable de chercher à contrôler les laboratoires synthétisant moins de 100 g par an de tels produits, ce qui allège considérablement la vérification et permet de préserver la confidentialité nécessaire à des laboratoires engagés dans des recherches à des fins médicales ou pharmaceutiques.

Le groupe 4 a également pu consacrer ses dernières séances en janvier aux modalités de révision des tableaux de substances et des principes directeurs pour ces tableaux. Il est parti de suggestions présentées pendant la demi-session d'été et d'un premier document de problématique générale proposé pendant l'intersession de décembre. Le débat a été particulièrement intéressant, car il a porté sur un point essentiel et jusqu'à maintenant peu étudié, à savoir le bon fonctionnement de l'appareil technique de la Convention après son entrée en vigueur. Les discussions ont essentiellement porté sur les modalités de prise de décision et ont abouti à un nouveau texte inséré dans l'Annexe sur les produits chimiques :

- Pour les tableaux, ce document suggère une évaluation de la proposition de révision par le Conseil exécutif, assortie d'une recommandation aux Etats parties; leur accord pourrait alors être obtenu soit tacitement, soit après acceptation formelle par une majorité d'Etats à définir. En l'absence d'une telle approbation, la proposition pourrait encore être soumise à la Conférence des Etats parties, soit en session régulière, soit en session spéciale.
- Pour les principes directeurs, le mécanisme retenu, plus contraignant, prévoit une première évaluation par le Conseil exécutif, suivie d'une recommandation aux Etats parties; la décision doit être prise en tout état de cause par la Conférence des Etats parties.

5. Passant en revue les travaux des groupes pendant l'intersession, il me faut maintenant rappeler qu'il avait été convenu en août dernier de traiter au sein du groupe 5 la question, fort importante, de la sécurité pendant la période de destruction. Les consultations menées par son Président, M. Walter Krutzsch, dès la reprise de l'intersession ont permis de constater qu'en l'absence du document qui était attendu des deux pays ayant déclaré posséder des armes chimiques, les conditions d'un travail utile sur ce sujet n'étaient pas encore réunies. Mais je dois également constater que les développements des derniers mois, et surtout des derniers jours, ont confirmé que ce travail bilatéral préalable et fort attendu par le Comité était très sérieusement engagé. Il appartiendra donc au Comité de reprendre cette année, sur de nouvelles bases, l'examen approfondi de cette question qui intéresse toutes les délégations.

(M. Morel, France)

Je relèverai enfin que le retrait à la fin de l'intersession de quelques crochets et notes importants en bas de page, attachés aux articles IV (armes chimiques) et V (installations de fabrication d'armes chimiques), facilitera la reprise des travaux du Comité sur ce sujet.

6. Quant à l'inspection par mise en demeure, le travail s'est poursuivi jusque dans les derniers jours de l'intersession en vue de mettre au point, de la façon qui a paru la plus appropriée, le document préparé tout au long de l'année sur cette question, afin de définir les éléments essentiels qui devront figurer à l'article IX, deuxième partie, du projet de convention.

S'agissant du paragraphe 5 de ce texte, il est apparu qu'il était un peu trop tôt pour clarifier les concepts de mesures alternatives et d'accès contrôlé. S'agissant du paragraphe 6, la discussion, reprise sur la base des rédactions esquissées en décembre, a en revanche permis, au terme d'échanges de vues intéressants et fructueux, de préciser deux aspects de la phase finale d'examen du rapport après l'achèvement de l'inspection proprement dite, à savoir l'information des Parties et du Conseil exécutif, ainsi que le rôle qui peut revenir à ce dernier. Tout ne pouvait pas être tranché d'un coup pour autant et j'ai eu l'occasion de souligner à la fin des travaux si l'on peut dire, que l'on n'avait pas encore pris de décision quant au processus de décision. Mais la nouvelle séquence esquissée dans ce paragraphe 6 offre, me semble-t-il, comme l'ensemble du texte, un bon cadre de réflexion pour la suite, et peut être l'amorce d'un compromis entre les différents points de vue sur le rôle qui doit revenir à l'Etat requérant, à l'Etat requis et aux organes de la Convention.

Quant au placement, il a été finalement convenu de laisser à l'appendice II ce texte issu de consultations avec toutes les délégations, qui se substitue désormais à l'ancien texte élaboré en 1987 par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Ekéus, et complété en 1988, texte qui représentait sous sa seule responsabilité un premier tableau des divers points de vue. Un "chapeau", placé en tête du nouveau document, ainsi que les diverses notes en bas de page, montrent bien qu'il s'agit d'une avancée à poursuivre, dans un "travail en cours", à savoir l'élaboration de l'article IX, deuxième partie. Compte tenu de l'importance de cette procédure, que toutes les délégations s'accordent à considérer comme la clef de voûte du système de vérification de la future Convention, je me permettrai de souligner qu'il s'agit d'une tâche urgente.

7. Je voudrais enfin rappeler que le Comité a bénéficié pendant l'intersession du travail très soutenu du Groupe technique sur l'instrumentation, créé en juin dernier et présidé par Mme Marjatta Rautio. Ces travaux ne faisant pas directement partie de la négociation, il a paru préférable de ne pas insérer le rapport final de ce Groupe, diffusé le 22 janvier dernier sous la cote CD/CW/WP.272. Mais ses principaux éléments sont rappelés dans le paragraphe 7 de la partie introductive du texte évolutif, et je voudrais saisir cette occasion pour souligner que ce premier inventaire méthodique des moyens et des procédures techniques et scientifiques nécessaires à la bonne mise en oeuvre de la Convention a été très éclairant pour toutes les délégations. Ce rapport offre un premier tableau d'ensemble

(M. Morel, France)

et trace des directions de recherche pour les experts. Le travail du Groupe a également permis de recenser diverses retouches techniques nécessaires pour arriver à des procédures plus cohérentes. Plus généralement enfin, il a permis de mesurer à quel point le Comité avait de plus en plus besoin du soutien des experts pour préparer dès maintenant une bonne mise en oeuvre pratique de la future Convention.

Permettez-moi de conclure cette année de présidence du Comité en présentant quelques observations plus personnelles.

Je dirai d'abord que ce fut une expérience passionnante, menée au cours d'une année à bien des égards exceptionnelle, dans de nombreux domaines certes, mais aussi pour les armes chimiques, avec une série remarquable d'initiatives déterminantes que je n'ai pas besoin de rappeler ici. Pour être moins spectaculaire, l'accélération de la négociation dans le cadre de la Conférence du désarmement a été une partie intégrante de cette séquence sans précédent, qui a fait ressortir l'importance croissante accordée par la communauté internationale au désarmement chimique.

On peut regretter qu'il n'ait pas été possible au cours de la session de venir à bout de la tâche qui nous est assignée, mais en mesurant bien ce qu'achèvement veut dire. L'attente déçue d'une percée décisive qui résoudrait d'un coup "les problèmes qui demeurent" ne correspond pas tout à fait à ce qui nous reste à faire. Quitte à filer cette métaphore stratégique, je constaterai plutôt que l'ensemble du front a bougé, et que nous parviendrons au bout de la Convention en la traitant comme un ensemble intégré et cohérent.

Je crois précisément qu'après une année de travail intensif sur tous les aspects de la Convention, nous pouvons et nous devons désormais considérer celle-ci comme un tout qui a déjà commencé à trouver sa cohésion et son équilibre. Du même coup, ce qui reste à faire peut être en quelque sorte identifié par rapport à l'ensemble déjà construit. En procédant ainsi par déduction, nous serons en mesure de mieux dégager les domaines les plus importants sur lesquels de vraies décisions doivent être prises.

Est-ce à dire que la conclusion de la négociation ne dépend plus que de quelques choix politiques ? Je n'en suis pas convaincu. Au risque de me répéter, l'expérience de la session qui s'achève m'amène à constater que la politique et la technique ne peuvent être complètement dissociées. Il faut certes se garder de tout enlèvement dans le perfectionnisme ou les considérations secondaires. Mais il faut aussi se garder de croire que l'on peut en quelque sorte trouver une "courte échelle" pour surmonter les vraies difficultés. La démarche que nous avons peu à peu élaborée ensemble, au cours de cette année, offre au demeurant deux orientations intéressantes, et complémentaires, pour la dernière phase de nos travaux : c'est un fait que les questions majeures ne peuvent être vraiment réglées que si l'on s'engage dans un travail approfondi, où la précision du travail dit technique a nécessairement sa place; mais il est également vrai qu'un certain nombre d'autres questions techniques liées à la bonne marche de la Convention peuvent être, avec l'accord de toutes les délégations, détachées de la négociation proprement dite et réglées en parallèle, sans être renvoyées à plus tard.

(M. Morel, France)

Au cours de cette session, nous avons également mieux apprécié combien la Convention devait être universelle et donc bénéficier de l'adhésion de tous les Etats, en permettant pour commencer à tous les Etats désireux de contribuer à la négociation de pouvoir le faire. Cet élargissement du travail de la négociation a été le fait tout à la fois d'une implication plus active des délégations des pays membres et d'une contribution à la fois plus large et plus résolue des délégations des pays non membres. De nouvelles habitudes de travail sont apparues, mais on peut sûrement aller plus loin encore dans ce sens.

C'est le moment aussi de mentionner le rôle de ceux que j'appellerai les "nouveaux interlocuteurs" des délégations qui, sans participer directement à la négociation, nous apportent des éléments indispensables, qu'il s'agisse, en premier lieu bien sûr, des experts de l'industrie, avec lesquels un dialogue informel mais permanent s'est maintenant établi et dont l'engagement remarquable dans les inspections expérimentales préfigure déjà le fonctionnement de la Convention, des milieux scientifiques dont la contribution indispensable est aujourd'hui mieux reconnue, de la presse, des organisations non gouvernementales, enfin des parlementaires qui seront tout à la fois nos juges et notre relais dans chaque ordre juridique national.

Ce bref rappel de tant de partenaires dont le rôle ira croissant dans cette phase finale de nos travaux m'amène à souligner enfin combien le Comité spécial des armes chimiques, tout en poursuivant sans relâche son travail quotidien, doit prendre maintenant la mesure de sa responsabilité collective à l'égard de la Convention. Plus la Convention apparaît comme un ensemble en voie d'achèvement, et elle est plus achevée qu'il ne semble à première vue, plus nous devons être prêts à nous engager ensemble pour la mener jusqu'à sa pleine mise en oeuvre. Toutes les délégations s'accordent à considérer qu'un délai d'environ un an est nécessaire pour conclure si, bien sûr, l'élan se maintient. Puisque le calendrier n'est plus en débat, il nous reste à prendre la mesure, et de façon très politique, pour ne pas dire morale, de tout ce que cela implique, pour nous même ici à Genève, et pour nos gouvernements. C'est le moment de dire, avec Blaise Pascal : "nous sommes embarqués".

Il me reste à remercier toutes les délégations de leur concours très stimulant tout au long de cette session, de leur remarquable disponibilité, enfin de leurs encouragements qui m'ont beaucoup aidé. Je voudrais remercier plus spécialement les délégations du bureau élargi, en particulier celles des coordinateurs, la Grande-Bretagne, la Suède et la Pologne, qui ont été des partenaires quotidiens. Ma gratitude va aux cinq présidents de groupe, Rudiger Lüdeking, Mohammed Gomaa, Rakesh Sood, Johan Molander, Walter Krutzsch qui sont devenus de vrais compagnons et des amis, ainsi qu'à Mme Rautio. Permettez-moi aussi de remercier publiquement le secrétariat du Comité spécial, M. Abdelkader Bensmail, Secrétaire du Comité, Mlle Agnès Marcaillou, M. Michael Cassandra et Mlle Cheryl Darby, grâce auxquels chaque jour la Convention prend forme, et de rendre hommage à leur dévouement exemplaire; il en va de même pour les interprètes, les traducteurs et les responsables des salles. Qu'il me soit enfin permis de dire toute ma reconnaissance à

(M. Morel, France)

l'ensemble de la délégation française - c'est-à-dire à Olivier de La Baume, à Pierre Canonne, à Marc Finaud, à Michel Pouchepadass, à Marie-Thérèse Desbois et à Malika Cheniti : tout ce que nous avons fait ici au Palais et à la villa des Ormeaux, nous l'avons fait ensemble, dans un véritable esprit d'équipe sans lequel rien n'est possible.

Le moment est donc venu d'adresser mes vœux chaleureux de succès au Président du Comité spécial pour cette session, l'Ambassadeur Hyltenius. Mes vœux tiennent en quelques mots qui parlent d'eux-mêmes : continuité, expérience, compétence, rigueur, ambition enfin. Le destin de notre Convention est dans de bonnes mains.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques pour sa présentation du rapport de cet organe, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je tiens à exprimer à l'Ambassadeur Morel notre profonde gratitude pour la manière remarquable dont il a assumé les responsabilités de la présidence du Comité spécial qui a été, selon ses propres termes, "une expérience passionnante". Ses talents de diplomate, son expérience et son dévouement ont fait considérablement avancer les travaux de cet organe subsidiaire, et je tiens aussi à le féliciter des progrès qui ont été accomplis depuis qu'il a été nommé Président du Comité spécial.

Comme vous le savez, la Conférence doit adopter ce rapport et je suggère que cela soit fait à notre prochaine séance plénière, le mardi 20 février, conformément à la pratique suivie lorsqu'il s'agit des rapports des organes subsidiaires.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Chirila.

M. CHIRILA (Roumanie) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire combien la délégation roumaine se félicite de vous voir présider la Conférence du désarmement pendant ce mois si important pour le lancement des travaux de la session de cette année. Notre satisfaction est d'autant plus grande que vous représentez les Pays-Bas, Etat avec lequel la Roumanie entretient des relations de longue tradition, que nous espérons maintenant renforcer et élargir d'avantage. Nous sommes convaincus que vous saurez guider avec sagesse et compétence nos efforts. Nous adressons en même temps nos vives félicitations à l'Ambassadeur Benhima du Maroc pour la compétence et la détermination avec lesquelles il a conduit les travaux de la Conférence pendant le mois d'août 1989 et l'intersession. Nous souhaitons une très chaleureuse bienvenue aux distingués représentants qui ont assumé dernièrement la responsabilité de chef de délégation de leur pays : l'Ambassadeur Negrotto Cambiaso de l'Italie, l'Ambassadeur Pérez Novoa de Cuba, l'Ambassadeur Hou Zhitong de la Chine, l'Ambassadeur Donowaki du Japon, l'Ambassadeur Shannon du Canada, l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine, l'Ambassadeur Arteaga du Venezuela, l'Ambassadeur Ledogar des Etats-Unis d'Amérique et l'Ambassadeur Marín Bosch du Mexique. Nous tenons à leur souhaiter la bienvenue et à les assurer de toute notre coopération. Permettez-moi de joindre la voix de ma délégation à tous ceux qui ont déjà exprimé des condoléances pour la disparition de Mlle Annie Rebuzzi, membre du secrétariat de la Conférence.

(M. Chirila, Roumanie)

La Conférence du désarmement entame les travaux de cette année dans un contexte où les chances et les perspectives se montrent particulièrement favorables. Il est une évaluation à laquelle semblent se rapporter de plus en plus tant les espérances que les efforts de la communauté internationale et c'est que le climat politique général favorise la réduction des affrontements militaires, la consolidation de la paix et de la stabilité.

Dans son message adressé à la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU, se faisant l'écho des évaluations de nombreux responsables politiques, a mentionné, parmi les facteurs convergeant dans cette direction, des faits et des tendances tels que le rapprochement Est-Ouest, l'évolution sur la voie du règlement des conflits dans différentes parties du monde, les importants changements politiques survenus en Europe et dans d'autres régions et l'implication des Nations Unies dans les problèmes majeurs confrontant aujourd'hui la communauté internationale.

Les analystes disent que l'année 1989 a été, peut-être, la plus importante, de l'histoire contemporaine. Dans mon pays, on dit que 1989 a été l'année sacrée de la Roumanie. Cela, bien sûr, sans ignorer ni en rien minimiser les évolutions et les changements qui se sont produits d'une manière générale en Europe et dans le monde.

Comme vous le savez, après la victoire de la révolution et l'élimination de la dictature, le 22 décembre 1989, la Roumanie s'est engagée sur une voie complètement nouvelle. Dès le début, le gouvernement a établi comme ligne de force de tout programme d'action la promotion d'une politique intérieure et extérieure subordonnée aux besoins et aux intérêts de l'être humain, le respect intégral des droits de l'homme et le respect des engagements internationaux pris par la Roumanie. Certes notre vie ne sera pas forcément facile, mais l'évolution vers une démocratie authentique, dans toutes ses dimensions et l'ouverture naturelle vers l'Europe, vers le monde, sont irréversibles.

Il va de soi que l'engagement de contribuer effectivement aux efforts visant à la réalisation des accords ainsi qu'à la mise en oeuvre des mesures dans le domaine du désarmement s'inscrit pleinement dans cette orientation, dans cette politique de la Roumanie.

Nous désirons que soit irréversible et toujours plus efficace le large éventail des négociations à vocation universelle, régionales et bilatérales, en tant que processus de nature à faire du désarmement un phénomène toujours plus rapide et plus perceptible au niveau des accords et des mesures concrètes.

Devant l'évolution dynamique de la vie internationale, la Conférence de Genève, unique cadre de négociations globales sur le désarmement, est appelée à apporter une contribution plus significative, tant par la négociation d'accords et de mesures que par la stimulation de l'ensemble du débat et de la négociation à tous les niveaux et dans tous les domaines du désarmement.

La négociation de la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, de la fabrication et du stockage des armes chimiques ainsi que sur leur destruction est un des domaines où la Conférence du désarmement doit et peut apporter une contribution immédiate et décisive.

(M. Chirila, Roumanie)

Notre position concernant le désarmement chimique, marquée pleinement par l'ouverture, la disponibilité, voire la détermination, part en fait de deux éléments d'égale importance. Premièrement, de la conviction qu'il faut interdire et éliminer le plus tôt possible, toutes les armes de destruction massive. Deuxièmement, du fait que la Roumanie ne possède pas d'armes chimiques. Nous tenons aussi à souligner ici, avec toute la vigueur et toute la détermination dérivant du mandat confié à notre délégation, que la Roumanie n'a aucune intention de produire ou d'acquérir d'armes chimiques à l'avenir.

Nous avons pour instruction ferme et claire d'agir résolument pour que les négociations en cours s'intensifient et aboutissent le plus tôt possible à la réalisation d'une convention universelle d'interdiction des armes chimiques, sur la base du texte évolutif du projet. A cette fin, nous allons participer activement et contribuer de notre mieux à l'élaboration définitive des projets d'articles toujours en discussion. Certes, nous sommes conscients des problèmes et des difficultés, parmi lesquels figurent surtout le contrôle et la garantie de la pleine mise en oeuvre de la future réglementation. Quant à nous, nous préconisons un système de contrôle strict et efficace, y compris dans les installations de production de substances qui pourraient présenter de quelque manière que ce soit des risques pour la Convention. Nous partageons en même temps le souci pratiquement commun à tous, de faire en sorte que la future convention n'affecte pas le développement de l'industrie chimique et la coopération internationale légitime à des fins pacifiques.

En même temps, nous saluons et nous sommes prêts à appuyer toute initiative, geste ou acte de nature à nous rapprocher, dans les meilleurs délais, de l'objectif qui s'impose par la force de l'évidence, par le souci de l'efficacité et de tous les points de vue, à savoir la réalisation d'une convention d'interdiction universelle et d'élimination totale, à jamais, des armes chimiques.

Dans ce contexte, nous avons pris connaissance de la confirmation officielle que l'Union soviétique et les Etats-Unis envisagent de conclure, à l'occasion du sommet soviéto-américain de juin prochain, un accord bilatéral sur la destruction d'une partie de leurs arsenaux chimiques pour atteindre des niveaux égaux plus bas. Nous exprimons l'espoir que, loin de déplacer le centre d'intérêt, l'accord bilatéral soviéto-américain, comme toute autre action dans le même domaine, soit de nature à stimuler nos négociations ici à Genève, et à y contribuer dans le contexte multilatéral.

L'Ambassadeur Pierre Morel de la France, qui à la dernière session a dirigé avec tant d'assiduité et de compétence les travaux du Comité spécial des armes chimiques, vient de nous présenter l'ensemble des efforts déployés et des résultats acquis. On ne peut pas dissimuler, cependant, un certain sentiment que - surtout en ce qui concerne des questions décisives, politiques - le bilan aurait pu être plus significatif, étant donné en particulier les conditions générales plus favorables prévalant ces derniers temps. C'est dans ce contexte qu'il convient évidemment de replacer la déclaration à ce sujet présentée au nom du Groupe des 21, à la première séance plénière de la session, par l'Ambassadeur Marín Bosch, du Mexique. Notre délégation est prête à appuyer les propositions faites par le Groupe des 21 dans la déclaration du 6 février.

(M. Chirila, Roumanie)

Nous avons perçu en même temps la signification de la référence au risque de l'illusion de courte échelle que l'Ambassadeur Morel vient de faire dans ses considérations personnelles et dans son intervention.

Nous offrirons toute notre coopération à l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, qui présidera cette année le Comité spécial des armes chimiques, et nous ferons de notre mieux pour apporter notre modeste contribution à l'action collective dans un domaine aussi important et aussi urgent que la réalisation d'une convention universelle d'interdiction. Nous considérons que, pour atteindre ce but, il faut agir avec détermination, de bonne foi, sans préjugés, et sans poser de conditions.

D'une manière générale, nous considérons que, dans le domaine du désarmement, la seule approche valable est d'agir avec une persévérance réaliste et d'avancer graduellement vers la réalisation des accords et des mesures, sans conditions ni liaisons artificielles.

La négociation et la conclusion d'un traité universel visant à la cessation des essais nucléaires et à leur interdiction complète restent un objectif prioritaire du désarmement au niveau international et de l'ordre du jour de notre Conférence. Même si, à la session précédente, il n'a pas été possible de constituer un comité spécial pour examiner ce sujet, nous exprimons l'espoir qu'il soit possible de créer cette année un tel cadre de travail et de négociation. Nous saluons et nous appuyons tout effort dans ce sens et nous avons pris bonne note, en particulier, de la disponibilité de l'Ambassadeur Donowaki du Japon qui poursuivra à cet égard les efforts de son prédécesseur, l'Ambassadeur Yamada.

Nous considérons en même temps que toute action visant à atteindre le même objectif par étapes doit être également saluée et placée dans le contexte général de la nécessité d'arriver à une solution globale et définitive.

Nous apprécions à sa juste valeur le travail du Groupe d'experts sismologues visant à définir et à mettre en place un modèle de système d'échange international de données pour la détection des événements sismiques, visant à servir l'identification des essais nucléaires. Nous ne manquerons pas de faire de notre mieux pour appuyer cette activité, y compris par une implication et une participation directes.

La Conférence de Genève doit aussi continuer à rechercher les voies les plus propices pour l'examen et la négociation des questions visant à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à la réalisation du désarmement dans ce domaine. Nous ne pouvons que partager pleinement l'avis selon lequel la prétendue "dissuasion nucléaire" est en fait de nature à perpétuer la course aux armements nucléaires.

Nous préconisons et appuyons la réalisation d'accords visant à la réduction des armements nucléaires, jusqu'à leur élimination totale. De tels accords doivent être négociés tant entre les Etats dotés d'armes nucléaires que, dans un contexte plus large, avec la participation de tous à l'égard de problèmes visant l'intérêt de tous. Il convient de continuer à mettre au

(M. Chirila, Roumanie)

premier plan la réalisation de l'accord sur la réduction de 50 % des armements stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique, ainsi que le commencement des négociations visant à éliminer les missiles nucléaires tactiques en Europe.

Toujours dans le contexte nucléaire, notre Conférence doit s'attacher à accomplir des progrès effectifs dans les efforts visant à offrir des garanties de sécurité aux Etats non nucléaires, pour qu'ils ne deviennent pas l'objet d'attaques ou de menaces par l'arme nucléaire. Nous saluons la reconstitution pratiquement immédiate du Comité spécial chargé de l'examen de ce problème.

Dans le déroulement de ses travaux, la Conférence du désarmement ne devra pas non plus perdre de vue les perspectives et les questions découlant de la nouvelle réunion, cette année même à Genève, de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de la convocation prévue d'une conférence chargée d'examiner la proposition de modifier le Traité de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans les trois milieux pour l'étendre également aux essais souterrains.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme les dernières résolutions de l'Assemblée générale le prouvent, reste l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Nous appuyons toute mesure, même partielle, négociée et convenue sur le plan bilatéral ou multilatéral, qui soit de nature à prévenir l'introduction d'armes et de systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes en faveur du respect ainsi que de l'élargissement de toutes les réglementations existant dans ce domaine. Notre délégation est prête à donner son appui à des propositions visant notamment à interdire les armes antisatellites, à élaborer un code de conduite dans l'espace et à contrôler les objets lancés dans ce milieu. A notre avis, le mandat et les activités du Comité spécial de l'espace devront refléter et marquer, à la session de cette année, une orientation plus ciblée vers une approche à la fois réaliste et spécifique.

Notre Conférence ne sera pas en mesure de remplir son mandat si l'attention requise n'est pas accordée à la prévention de la mise au point et de l'installation de nouveaux types d'armes de destruction massive. Nous estimons qu'il est grand temps d'examiner, avec tout le soin et le sérieux voulus, la question de l'élaboration d'un projet de convention internationale à ce sujet. Il va de soi que notre délégation est prête à soutenir pleinement les efforts visant à l'interdiction des armes radiologiques, y compris du point de vue de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires pacifiques.

Permettez-moi enfin de faire quelques brèves remarques sur les questions concernant l'organisation des travaux de la Conférence.

Notre délégation a pour mission précise d'oeuvrer, de concert avec les autres membres de la Conférence, pour le passage graduel à des négociations concrètes concernant toutes les questions confiées à cette instance par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que pour la constitution de structures de travail appropriées à cette fin. Il importe de mettre plus

(M. Chirila, Roumanie)

fortement l'accent sur les aspects concrets et réalistes ainsi que sur les contacts de travail, les consultations et les négociations concernant des sujets spécifiques. Pour que la Conférence puisse accomplir sa mission, il convient qu'elle soit le reflet le plus fidèle possible de la communauté internationale tout entière. Dans ce contexte, nous sommes en faveur de toute initiative visant à élargir la Conférence et, d'une manière générale, à veiller à ce que le plus grand nombre d'Etats possible puissent participer aux travaux de la Conférence et de ses organes de travail et de négociation, voire y jouer un rôle actif. Nous espérons que les travaux de la Conférence du désarmement, à la session de cette année, seront à la mesure des évolutions et des changements positifs qui se sont produits dans l'ensemble de la vie internationale et qui ont été généralement salués.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. La liste des orateurs est épuisée. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je n'ai pas encore pris la parole devant cette Conférence et j'ai l'intention de faire dans un très bref avenir une déclaration initiale plus protocolaire; mais je voudrais vous présenter maintenant quelques brèves remarques.

Tout d'abord, je tiens à informer les membres de la Conférence du désarmement que la délégation américaine est heureuse de compter dans ses rangs aujourd'hui un membre du Congrès, M. Martin Lancaster, accompagné de quelques-uns de ses collaborateurs. M. Lancaster nous rend visite en tant que l'un des quatre membres nommés par le Président de la Chambre des représentants, M. Foley, comme observateurs spéciaux sur la maîtrise des armements dans le cadre des négociations sur les armes chimiques. C'est le deuxième voyage que M. Lancaster fait à Genève en cette capacité et nous nous félicitons de le voir parmi nous aujourd'hui. Sa présence prouve manifestement en effet que l'intérêt du Gouvernement américain pour la Convention sur l'interdiction des armes chimiques s'étend bien au-delà des responsables du pouvoir exécutif. Le Congrès des Etats-Unis suit nos travaux ici avec un vif intérêt. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler en étroite collaboration avec M. Lancaster et ses collègues de Capitol Hill.

Je voudrais ensuite appeler l'attention des membres de la Conférence sur la déclaration commune relative aux armes chimiques qui a été publiée à Moscou il y a trois jours, le 10 février, par le Secrétaire d'Etat, M. Baker, et par le Ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze. J'ai participé, avec mon collègue soviétique, l'Ambassadeur Batsanov, à la réunion ministérielle et à l'élaboration de cette importante déclaration bilatérale.

Pour les Etats-Unis, cette déclaration réaffirme la forte détermination du Président Bush de réaliser des progrès dans la négociation multilatérale d'une convention sur les armes chimiques et nous comptons bien que les efforts bilatéraux favoriseront nos travaux multilatéraux. Vous verrez que la déclaration réaffirme premièrement notre volonté commune de conclure et de voir entrer en vigueur le plus rapidement possible une convention sur

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

les armes chimiques. Deuxièmement, elle annonce notre intention de nous acquitter, en même temps que se déroulent les négociations sur une interdiction générale, de nos obligations réciproques et, notamment de celle de mettre en oeuvre un programme de coopération touchant la destruction des armes chimiques, programme dans le cadre duquel nous coordonnerons la destruction de quantités substantielles d'armes chimiques stockées pour atteindre de part et d'autre des niveaux peu élevés et égaux. Troisièmement, nous nous engageons aux termes de cette déclaration à coopérer dans la mise au point de techniques de destruction sûres et à réaliser de nouvelles expériences en matière de vérification. Quatrièmement, nous nous engageons à réduire encore nos stocks d'armes chimiques - jusqu'à ce que ceux-ci ne représentent plus qu'une très petite fraction des quantités actuellement détenues - au cours des huit premières années après l'entrée en vigueur de la convention et à éliminer complètement ces armes dans les deux années suivantes, si possible. Cinquièmement, nous sommes convenus d'arrêter toute fabrication d'armes chimiques lorsque la convention entrera en vigueur et, enfin, nous déclarons vouloir oeuvrer à l'élaboration des principes communs qui sous-tendront nos efforts pour empêcher la prolifération des armes chimiques.

Le Président Bush estime que les Etats-Unis et l'Union soviétique étant les pays qui possèdent les stocks d'armes chimiques les plus importants, c'est à eux qu'il incombe de prendre l'initiative de les détruire. Cela donnera, à notre sens, de l'élan à nos négociations en montrant avec quel sérieux les Etats-Unis et l'Union soviétique envisagent de se défaire de ces armes.

Notre proposition de détruire, au cours des huit premières années d'existence de la convention, tous les stocks d'armes chimiques à l'exception d'une très petite fraction engage, croyons-nous, la convention sur une voie plus rapide que ne le faisaient les idées émises jusque-là par quelques-uns de nos pays et selon lesquelles la convention ne pouvait entrer en vigueur que lorsque tous les principaux Etats y auraient adhéré. Ce que nous disons maintenant est ceci : faisons en sorte que la convention entre tout de suite en vigueur avec la participation des Etats-Unis et de l'Union soviétique, pour que nous puissions en retirer immédiatement des bénéfices et travailler d'arrache-pied pour amener à s'y associer les autres Etats dont la participation est nécessaire. Si nous menons à bien la tâche au cours des huit premières années, nous pourrions tous arriver en dix ans à la destruction totale. Si tel n'est pas le cas, il nous faudra soutenir l'effort. C'est du moins ainsi que les Etats-Unis voient la chose. Nous aurons en tout cas à notre disposition une convention, avec les réductions prévues, l'interdiction de la fabrication, des contrôles à l'exportation, un secrétariat, etc.

Mon collègue soviétique et moi ferons distribuer sous peu le texte de cette déclaration comme document officiel de la Conférence du désarmement, par l'entremise du secrétariat. Là s'arrête pour aujourd'hui mon propos.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar. Je suis heureux de voir parmi nous M. Lancaster, membre du Congrès, et je lui souhaite la bienvenue. Je suis sûr que sa visite nous sera profitable et que M. Lancaster nous prêtera son concours dans nos négociations.

Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Il ne semble pas que ce soit le cas.

Je vais maintenant suspendre la séance plénière et, comme je l'ai dit plus tôt, convoquer dans quelques minutes une réunion officieuse pour examiner les demandes de participation à nos travaux émanant d'Etats qui ne sont pas membres de la Conférence.

La séance est suspendue à 11 h 10; elle est reprise à 11 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 534ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A l'issue de la réunion officieuse que nous venons de tenir, je propose que nous prenions une décision, comme indiqué dans la note du Président que le secrétariat a distribuée aujourd'hui sous la cote CD/WP.379, concernant 30 demandes de participation à nos travaux émanant d'Etats non membres. Il n'y a pas eu d'opposition lors de la réunion officieuse et je propose donc que nous adoptions cette décision.

Il en est ainsi décidé.

A propos de la décision qui vient d'être prise, je tiens à faire la déclaration suivante :

"La Conférence du désarmement, on le sait, est un organe de spécialistes. C'est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement ont pour habitude d'axer très étroitement leurs débats sur les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour. Les Etats non membres qui sont invités à participer aux travaux agissent généralement de même. Nombreux sont les Etats non membres, qui ont apporté à nos travaux sur le désarmement une contribution dont l'utilité pratique a été remarquable. Je ne doute pas que les Etats non membres que nous venons d'inviter contribueront eux aussi de manière constructive, sur les questions de désarmement de leur choix, à nos négociations et, le cas échéant, à nos prénégociations. Il est entendu que, conformément au règlement intérieur et à la pratique que suit la Conférence, les invitations faites à des Etats non membres couvrent la session de 1990. Il va sans dire que toute action dont notre négociation ne profiterait pas serait tout à fait inappropriée. En fait, la participation aux travaux d'Etats non membres de la Conférence doit contribuer à l'universalité des accords de désarmement.

Il y a eu d'encourageants progrès dans la négociation d'une convention d'interdiction des armes chimiques. Cela vient d'autant plus à point qu'un passé récent nous a montré toutes les souffrances que pouvaient causer les armes chimiques. Je me permets donc de rappeler aux délégations, celles des Etats membres comme celles des Etats qui souhaitent accéder au statut d'Etat

(Le Président)

non membre participant, l'appel qui a été lancé dans la Déclaration finale par les pays réunis à la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques : 'En outre, en vue d'assurer dès que possible le caractère universel indispensable de la Convention, [nous] engage[ons] tous les Etats à y devenir parties dès sa conclusion'. Dans ce contexte, je constate que les 30 Etats non membres qui nous ont adressé des communications ont indiqué qu'ils souhaitaient participer à nos négociations sur les armes chimiques".

L'ordre du jour est épuisé, mais je vois que les représentants du Canada, de l'URSS, de l'Australie et de la République islamique d'Iran demandent à s'exprimer.

Je donne la parole au distingué représentant du Canada.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : C'est aussi la première occasion que j'ai de prendre la parole à la Conférence du désarmement. Mon intervention, qui sera très brève, portera sur le sujet dont nous traitons pour le moment et qui est la demande d'Etats non membres de participer à nos travaux. Je voudrais toutefois commencer par une note personnelle et vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous ceux qui sont ici présents, d'avoir si chaleureusement accueilli parmi vous le nouveau venu que je suis. J'ai grand plaisir à prendre mes fonctions ici et je puis vous assurer que, comme du temps de mon prédécesseur, le Canada jouera un rôle actif, positif et constructif dans les travaux de la Conférence. C'est à coup sûr l'objectif que je poursuivrai pour ma part.

Je tiens par ailleurs, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous avons assurément de la chance que préside nos travaux un homme qui a une telle expérience des questions de désarmement et dont le talent diplomatique est si manifeste.

Un nombre considérable d'Etats non membres ont, nous le savons, adressé au Président ou au Secrétaire général la demande de participer à l'une ou à plusieurs de nos activités. Nous autres Canadiens sommes très encouragés par l'intérêt croissant que témoignent d'autres Etats Membres de l'ONU pour les travaux de la Conférence. Nous croyons fermement que cet élargissement de la contribution à nos travaux ne peut qu'être bénéfique. Il peut éclairer d'un jour nouveau la conduite de nos négociations et nous enrichir d'idées neuves. Il peut aussi sensibiliser un plus grand nombre de pays à la complexité des questions que nous examinons. Le Canada a toujours été un défenseur actif, dans le contexte général de l'ONU, de la notion d'universalité de participation, du moins dans toute la mesure possible, eu égard à la situation particulière des diverses institutions concernées. Plus spécialement, nous défendons vigoureusement l'idée que, à la Conférence du désarmement, tous les Etats Membres de l'ONU qui le souhaitent doivent pouvoir s'associer aux travaux. Aussi sommes-nous très satisfaits de constater qu'a enfin été franchi le dernier pas en vue d'arriver au consensus en la matière que vous vous êtes efforcé d'atteindre avec tant d'énergie et d'habileté au cours des dernières semaines, et qu'il nous est maintenant possible d'associer à nos travaux quelque 30 nouveaux Etats.

(M. Shannon, Canada)

Mais le Canada est aussi fermement convaincu que le privilège de participer aux travaux va de pair avec l'obligation de s'acquitter de cette tâche de manière positive et utile. La Conférence rassemble des Etats et des groupes d'Etats qui, cela est tout à fait légitime, peuvent avoir une vision différente de la meilleure manière de réaliser les objectifs qu'elle poursuit. Et il n'est que juste que ces différences d'optique soient clairement énoncées et défendues. Mais la Conférence n'est pas une instance politique, comme l'est l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous faisons tous nôtre ici l'objectif fondamental d'arriver à des instruments qui puissent conduire à l'instauration d'un monde plus sûr et plus pacifique. C'est pourquoi nous pensons qu'il est tout à fait inapproprié que, dans ce forum, les Etats se livrent à des polémiques et, en particulier, qu'ils se lancent des attaques. Dans le passé, le Canada a toujours déploré ce genre de comportement et nous espérons très vivement qu'il ne se produira rien de tel à l'avenir.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous adresser tous mes voeux de succès. Je pense d'ailleurs que vous avez déjà donné la preuve de votre aptitude à faire avancer cette instance vers la solution des questions les plus complexes et à la tirer d'affaire dans les situations très délicates. La délégation soviétique saisit cette occasion pour exprimer à nouveau à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Benhima du Maroc, sa reconnaissance à l'égard de l'importante contribution qu'il a apportée aux travaux de la Conférence.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais saluer nos nouveaux collègues - les Ambassadeurs Negrotto Cambiaso de l'Italie, Hou Zhitong de la Chine, Donowaki du Japon, García Moritán de l'Argentine, Pérez Novoa de Cuba, Ledogar des Etats-Unis, Shannon du Canada, Arteaga du Venezuela, et Marín Bosch du Mexique. Les Ambassadeurs Taylhardat, Marchand et Friedersdorf nous ont quittés au cours de ces derniers mois, tout comme l'Ambassadeur García Robles, qui a été longtemps notre doyen et une source d'inspiration pour nous. Nous leur adressons nos voeux de prospérité, de santé et de succès. Nous partageons le sentiment de douleur qu'ont exprimé ici les délégations devant la fin si tragique et affreuse de Mlle Rebuzzi.

Bien que la session vienne de commencer, nous avons déjà réussi, Monsieur le Président, à régler sous votre direction une question très importante - celle de la participation d'Etats non membres de la Conférence aux travaux de cette dernière. De l'avis de la délégation soviétique, votre contribution à la solution constructive de ce point et les efforts que vous avez déployés à cette fin méritent la plus vive satisfaction. En même temps, je tiens à souligner que la souplesse et l'attitude responsable dont ont fait preuve de très nombreux membres de la Conférence ont rendu possible cette solution positive de la question des observateurs, ainsi qu'il est convenu de les appeler. La délégation soviétique apprécie dûment cela. A mon avis, en faisant droit à la demande des Etats non membres de la Conférence, non seulement nous favorisons l'instauration d'un climat propice aux travaux de la Conférence et des organes subsidiaires concernés, mais encore nous agissons dans notre propre intérêt, puisqu'il s'agit de négocier le désarmement,

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

c'est-à-dire la limitation et l'élimination d'armements qui présentent une menace pour nous tous. C'est, dans une large mesure, le cas des armes chimiques.

Ce n'est pas par hasard que les participants à la Conférence de Paris ont fait ressortir que tout Etat désireux de contribuer à la négociation d'une interdiction des armes chimiques devait pouvoir le faire. La délégation soviétique a constamment appuyé et continue à soutenir l'appel ainsi lancé à la Conférence de Paris, car nous ne saurions nous passer d'une telle participation dès lors qu'il s'agit d'assurer l'universalité du futur instrument - ou, pour parler sans détours, de faire en sorte qu'aucun d'entre nous ne soit un jour victime d'une attaque aux armes chimiques, et que ne se reproduisent pas les événements tragiques survenus au cours de ces dernières années. C'est pourquoi l'universalité de la future convention est un objectif auquel tous les membres de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les autres Etats, doivent accorder une importance vitale.

Cette idée apparaît encore dans la déclaration sur les armes chimiques, adoptée récemment par l'Union soviétique et les Etats-unis à l'issue des pourparlers qu'ont tenus à Moscou le Ministre soviétique des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze et le Secrétaire d'Etat américain James Baker. L'Ambassadeur Ledogar des Etats-Unis vient d'évoquer cette déclaration, et il ne m'en voudra pas d'ajouter que nous avons déployé avec lui des efforts et une énergie non négligeables à Moscou afin d'arriver en définitive à un texte qui nous satisfasse. L'Ambassadeur Ledogar en a déjà résumé la teneur; aussi, pour éviter les répétitions, me contenterai-je d'en dégager quelques éléments importants. Les interlocuteurs y confirment qu'ils souhaitent voir la Conférence du désarmement achever l'élaboration de la convention dans les délais les plus rapprochés. Les deux parties y soulignent également leur intention de mettre au point - alors même que se poursuivront les négociations multilatérales - un accord bilatéral déterminant leurs obligations réciproques, notamment en ce qui concerne la destruction d'une part importante des stocks d'armes chimiques des deux pays.

Je voudrais faire ressortir, à ce propos, que de l'avis de l'Union soviétique, un tel accord doit prévoir aussi bien la réduction et la destruction des armes chimiques - cela va de soi - que la cessation de la fabrication de ces armes.

Dans la déclaration adoptée à l'issue de leur dernière rencontre, les ministres soulignent que les deux parties sont prêtes à ramener leurs stocks d'armes chimiques à des niveaux très bas au cours des huit années qui suivront l'entrée en vigueur de la convention. Naturellement, tous les stocks subsistant après cette date devront être éliminés, comme l'affirme la déclaration, au cours des deux années suivantes. Notre position sur cette question est parfaitement claire : nous souhaitons que soit confirmé le délai de dix ans, d'ores et déjà convenu, pour la destruction de tous les stocks d'armes chimiques.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Bien entendu, nous souscrivons à l'idée que tous les Etats susceptibles de posséder des armes chimiques doivent adhérer à la convention. Bien plus, nous estimons qu'il faut dès à présent commencer à tendre nos efforts vers cet objectif. D'ailleurs, nous sommes loin d'être convaincus que l'achèvement de la destruction des armes chimiques au terme de la période de dix ans déjà fixée, doive dépendre de l'adhésion à la convention de tel ou tel Etat. Les effets qu'aurait une telle démarche nous inspirent de vives inquiétudes, même si, encore une fois, nous en approuvons le but, qui est d'arriver à faire participer à la convention tous les pays concernés.

Enfin, les signataires de la déclaration adoptée à Moscou y confirment - ceci nous paraît important aussi - que la convention multilatérale doit stipuler la cessation de toute fabrication d'armes chimiques dès l'entrée en vigueur de l'instrument.

Avant de conclure, je voudrais saluer chaleureusement tous ceux qui, en application de la décision que vient de prendre la Conférence, se joindront à nos travaux. Nous constatons que les pays sont décidément toujours plus nombreux à manifester un intérêt réel, et non pas simplement théorique, pour nos activités, et non seulement pour les négociations sur les armes chimiques, mais encore pour les travaux de plusieurs autres organes de la Conférence, qui sont soit permanents, soit rétablis chaque année.

En appuyant la décision que vient de prendre la Conférence, nous partons du principe que tous les pays concernés participeront à nos travaux dans un esprit des plus constructifs et en gardant présent à l'esprit que nous avons pour objectif commun d'avancer sur la voie de la limitation des armements et du désarmement, et que nous ne saurions l'atteindre sans que chacun respecte les parties aux négociations sur le désarmement et s'attache à faire progresser ces négociations. Il est parfaitement évident que toute autre démarche, et le fait d'introduire dans le débat des éléments propres à susciter l'affrontement, ne sauraient ni conduire au succès de l'entreprise, ni mériter l'estime de la Conférence. Pour notre part, nous serons toujours prêts à apporter notre aide et prêter notre concours, selon que de besoin, aux Etats non membres de la Conférence qui participeront à notre oeuvre commune.

M. REESE (Australie) (traduit de l'anglais) : J'interviens aujourd'hui à propos de la participation, cette année, de 30 Etats non membres aux travaux de la Conférence. J'espère avoir plus tard l'occasion d'aborder les domaines d'intérêt général de l'Australie concernant la maîtrise des armements et le désarmement.

L'Australie se félicite de l'intérêt que manifestent ces 30 Etats non membres en demandant à participer aux travaux de la Conférence et, en particulier, à ceux du Comité spécial sur les armes chimiques. L'Australie appuie le principe de l'universalité de la participation aux travaux de ce Comité, qui a été entériné à la Conférence de Paris. Nous considérons que cette participation favorise l'adhésion universelle à la convention. La participation constructive d'Etats non membres aux

(M. Reese, Australie)

négociations est donc importante. Nous nous félicitons des contributions de fond qu'un certain nombre d'Etats non membres ont déjà apportées aux travaux du Comité et nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Au cours de l'année critique qui nous attend au sein du Comité, nous espérons que tous les Etats non membres participants veilleront à ce que leurs contributions soient de nature positive et nous aident dans nos négociations visant à conclure la convention sur les armes chimiques.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Comme c'est ma première intervention de ce mois, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de février. Je suis très heureux, d'un point de vue professionnel et personnel, de vous voir assurer cette responsabilité. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Benhima du Maroc. Permettez-moi également d'accueillir chaleureusement parmi nous les représentants qui sont arrivés le mois dernier, les Ambassadeurs García Moritán de l'Argentine, Negrotto Cambiaso de l'Italie, Donowaki du Japon, Wagenmakers des Pays-Bas - vous-même, Monsieur le Président -, Pérez Novoa de Cuba, Hou de la Chine, Arteaga du Venezuela, Ledogar des Etats-Unis d'Amérique, Shannon du Canada et Marín Bosch du Mexique. Nous nous engageons à collaborer avec tous nos nouveaux collègues.

C'est avec regret que je note le départ des Ambassadeurs Bullut du Kenya, Yamada du Japon, van Schaik des Pays-Bas, Lechuga Hevia de Cuba, Fan de la Chine, Taylhardat du Venezuela, Friedersdorf des Etats-Unis d'Amérique, Marchand du Canada et García Robles du Mexique, notre doyen pendant de très nombreuses années.

Alors que nous avons surmonté des problèmes qui auraient pu créer des difficultés pour nos négociations, je voudrais remercier tous les Etats participants et tous les Etats membres qui ont apporté une contribution judicieuse et positive. Je tiens également à remercier ceux qui ont particulièrement épaulé, au fil des ans, nos négociations, tout spécialement dans le domaine des armes chimiques. Je citerai comme modèle de fidélité et d'engagement la délégation finlandaise, dont l'apport a été aussi grand, sinon plus que celui des délégations membres. J'aimerais formuler le voeu que toutes les délégations ayant le droit de participer, membres et non membres, contribuent davantage que par leur présence. Par ailleurs, ma délégation verrait avec regret une participation qui ait en vue non pas un objet matériel, mais un comportement perçu d'autres Etats.

Il n'en reste pas moins que l'article 30 de notre règlement intérieur doit continuer à s'appliquer à nos séances plénières, article qui stipule clairement le droit qu'a tout Etat membre de soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence.

La Conférence du désarmement, à laquelle j'ai commencé à participer il y a près de quatre ans, était alors sujette à des affrontements et à des altercations. Cependant, au cours de ces dernières années, nous avons gagné en saine raison. Nous nous sommes davantage concentrés sur le travail

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

à accomplir et nous avons donné une plus grande impulsion aux domaines du désarmement multilatéral. J'espère que tous les Etats participants adopteront le nouveau style plus fructueux qui est maintenant celui de la Conférence. Ce que ma délégation espère voir, c'est essentiellement un travail utile et orienté vers l'avenir dans le domaine des armes chimiques, qui est notre pièce de résistance. Tous les Etats qui ont une responsabilité à cet égard - certains plus, d'autres moins - doivent se montrer à la hauteur de notre tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Mon intervention sera brève et portera sur la question à propos de laquelle une décision vient d'être prise. Mais je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence durant ce mois fébrile de février. Nous connaissons bien vos talents de diplomate, qui vous ont permis de résoudre des problèmes très délicats, et je n'ai donc pas besoin de m'étendre sur ce sujet. Par ailleurs, vous avez déjà eu l'assurance de la pleine coopération de ma délégation à l'égard des problèmes et des difficultés que soulèvent les travaux de la Conférence.

Je voudrais aussi remercier mon cher collègue, l'Ambassadeur du Maroc, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les activités de la Conférence en août dernier et durant l'intersession. Je tiens également à accueillir chaleureusement nos nouveaux collègues, qui sont nombreux et que je m'abstiendrai pour le moment de saluer nommément dans un souci de brièveté.

Pour ce qui est de la question au sujet de laquelle une décision vient d'être prise, j'espère que vous pardonneriez la franchise de la déclaration que je vais faire, mais il s'agit d'un problème délicat qui m'oblige à être franc et direct. La Conférence a entamé cette importante session avec beaucoup d'enthousiasme du fait que nous attendons tous de grands progrès dans divers domaines du désarmement, y compris et surtout dans les négociations consacrées à la convention sur les armes chimiques. De nombreuses contributions ont été apportées par le passé à l'élaboration graduelle mais solide de cet instrument très complet. Les efforts inlassables de l'Ambassadeur Morel ont été particulièrement opportuns étant donné qu'ils ont pleinement préparé le terrain aux délibérations importantes de cette année sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Hyltenius aidé de ses collègues avisés.

Il y a donc toute raison d'être enthousiaste du fait que l'évolution de la situation est encourageante et a suscité le juste sentiment que la convention n'est plus un espoir lointain mais une réalité très proche.

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

Il est aussi compréhensible qu'un nombre accru de pays tiennent maintenant à participer aux travaux de la Conférence, laquelle doit certes se réjouir de cette nouvelle preuve qu'elle avance dans la bonne direction et qu'elle peut aboutir à des résultats positifs. Elle a de fait tiré profit des contributions précieuses d'un certain nombre d'Etats non membres, qui ont dans le passé participé en qualité d'observateurs actifs et qui sont invités avec plaisir et gratitude à poursuivre cette participation.

Cependant, face à la nature très délicate des travaux de la Conférence du désarmement, en particulier dans le domaine de la convention sur les armes chimiques, nous pensons que nous ne devrions pas faire preuve de précipitation - comme c'est le cas actuellement à notre avis. Tout en comprenant le raisonnement politique qui sous-tend la nouvelle proposition concernant la participation, nous sommes très inquiets des incidences politiques négatives qu'elle peut avoir. Cette solution d'amalgame et du "tout ou rien" a pu paraître un bon moyen d'éviter un affrontement politique éventuel - et que nous ne tenons pas à voir se répéter dans cette instance. Mais il demeure douteux que cela puisse aider les travaux futurs de la Conférence et la convention sur les armes chimiques. Nous croyons qu'il est peut-être inopportun et, d'une certaine manière, bien peu équitable de mettre des participants ayant à leur actif des contributions positives sur un pied d'égalité avec des pays qui ont incontestablement employé l'arme chimique. De plus, et toute équité mise à part, il nous faut tenir compte des conséquences pour nos travaux. Une évaluation cas par cas représente une procédure bien établie qui a permis aux membres d'examiner chaque demande et de prendre une décision en fonction des circonstances d'espèce; toute participation active et positive a pu ainsi être reconnue, appréciée et saluée. D'autres pays ont de ce fait été encouragés à participer dans un même esprit d'engagement positif. La nouvelle proposition risque fort de mettre un terme à cette démarche utile, voire de l'inverser. Nous espérons que ce ne sera pas le cas étant donné qu'il y a déjà eu un certain nombre d'orateurs qui ont souligné la nécessité pour les Etats non membres de participer aux travaux dans un état d'esprit positif.

Je ne veux pas dire par là que la participation à nos travaux doit avoir pour condition préalable ou nécessaire que l'on s'engage pleinement à l'égard de la convention sur les armes chimiques avant qu'elle ne soit mise au point. Il se peut qu'il y ait des Etats qui examinent encore la question, et c'est là leur prérogative. Mais qu'en est-il de ceux qui ont pris fermement position dans leurs discours officiels et dont les actes ne tiennent pas compte de l'objectif de la convention et s'y révèlent même contraires? Nos réserves à l'égard de la demande d'Israël sont motivées par une position de principe partagée par de nombreux Etats de notre région et d'ailleurs.

Au sujet de la demande de l'Iraq, nos objections ne manquent pas de fondements. Voici un Etat qui persiste dans ses déclarations officielles, à tirer vanité de son recours général aux armes chimiques en tant que moyen de guerre justifié, et qui s'est lancé dans un programme agressif de mise au point, de fabrication et de stockage de telles armes. Rien - absolument rien - ne montre jusqu'ici que l'Iraq ait l'intention de revenir sur sa décision et sa politique en la matière.

(M. Nasser, République islamique d'Iran)

On nous a dit qu'il fallait autoriser ces Etats à participer afin d'éliminer toute possibilité d'excuse à un refus éventuel d'adhérer à la convention. Mais quelle garantie existe-t-il à cet égard ? Si nos travaux ont pour finalité de supprimer les dérobades à ceux dont le seul but est d'en trouver, nous risquons fort de nous engluer dans un processus sans fin.

Malgré tout, nous avons décidé de ne pas nous opposer à leur demande pour cette année, après avoir reçu, d'Etats membres aussi bien que non membres, l'assurance qu'il s'agit là non pas d'un acte isolé mais d'une mesure entrant dans un ensemble d'activités visant à garantir l'universalité de la convention et à contribuer ainsi à éliminer les armes chimiques de notre région et du globe. Notre décision a donc été entraînée par le désir sincère dont ont fait preuve bien des Etats qui nous ont approchés ces dernières semaines, ainsi que par les efforts constants de l'Ambassadeur Wagenmakers.

J'ajouterai à titre personnel que cette décision constitue également un geste de bonne volonté à l'égard de l'Iraq qui, par réciprocité, peut aboutir à une coopération pour d'autres questions et activités et dans d'autres instances internationales, et contribuer à la paix et à la sécurité dans notre région.

Pour terminer, je tiens à souligner de nouveau, comme l'a fait le Président, que cette décision est limitée à l'année en cours et que la question devra être réexaminée et réévaluée l'an prochain dans le cadre des directives que le Président a énoncées.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Nasser, pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il ne semble pas y avoir d'autres membres désireux d'intervenir. Je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 15 février, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 10.

---